

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2014

Délibération n° 2014-03-06- 068

OBJET :

**Création du cluster Eaux-Milieus-Sols et approbation de l'avenant
au contrat passé par Seine Amont développement et le
prestataire RDI**

EXPOSE DES MOTIFS

Le projet de création d'un Cluster eau-milieus-sols sur le territoire de la Seine amont est porté depuis 2011 par l'association Seine Amont développement en association avec le Conseil général du Val de Marne.

Il a pour objectif de créer une polarité d'ambition métropolitaine à partir de la Seine amont et du Val-de-Marne sur la thématique « eau-milieus-sols », afin :

- d'apporter des retombées pour le territoire en termes d'activités économiques, d'emplois, de qualité de vie, d'attractivité, de qualification et de formation (identification de besoins de compétences et mise en place de cursus adaptés, notamment par le projet de lycée des métiers de l'eau) ;
- de faire de la Seine-Amont et du Val-de-Marne un territoire d'innovations et d'expérimentations environnementales ;

Une étude de faisabilité a confirmé l'intérêt du cluster sur un territoire élargi au sud-est parisien associant la Seine et la Marne : c'est le 1^{er} territoire français pour le volume d'eau potable produite, près d'une centaine d'établissements d'entreprises, d'opérateurs publics et d'instituts de recherche/formation de la filière "Eau-Milieus-Sols" y sont actifs, leurs effectifs cumulés affectés à la filière sont de 7 300 personnes. Ce tissu diversifié intervient sur toute la chaîne de valeur de la filière (R&D, ingénierie – études, fabrication de produit et de matériel, travaux, exploitation de services, formation). Il représente 35 % des effectifs franciliens, 6 % du total national de ces filières et plus de 10 % des effectifs nationaux en ingénierie-études-R&D.

Le territoire est aussi caractérisé par un foncier disponible pour des activités économiques et par un environnement urbain particulièrement adapté à des expérimentations et des projets innovants (opérations urbaines, grands fleuves et leurs berges, sites des usines, eaux souterraines, problématiques des sols,...).

Le projet de cluster s'appuie ainsi sur la rencontre d'une filière économique et d'un engagement des collectivités locales.

Dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage contractée avec le Cabinet RDI, la structuration du cluster a été étudiée et les premières actions ont été mises en œuvre répondant ainsi aux attentes de la centaine d'acteurs économiques mobilisés. Elles concernent les quatre thématiques prioritaires du cluster qui ont été définies :

- Interfaces sols/qualité de l'eau et milieux aquatiques
- Gestion urbaine de l'eau
- Rendements/maîtrise de l'énergie et des gaz à effet de serre
- Micropolluants et problématiques eau / santé

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 6 MARS 2014

Elles s'organisent autour de trois axes de travail, dont les deux premiers ont été engagés dès 2013 :

- Eau-milieux-sols dans de futures opérations d'aménagement
- Micropolluants : quels projets collectifs dans le cadre du cluster eau-milieux-sols ?
- Accès des TPE-PME aux marchés des grands comptes présents sur le territoire.

La dynamique engagée du cluster permet de susciter et d'accélérer les projets collaboratifs porteurs d'innovations et de développement économique. Elle doit favoriser la diffusion des applications de la recherche, notamment celles qui seront menées sur la plateforme **Aquafutura**. Certaines des actions sont en construction avec le pôle de compétitivité **Advancity**, ce qui favorise le montage de projets collaboratifs (deux projets initiés en 2013).

Le bilan positif de cette phase de préfiguration confirme ainsi la pertinence de la création de la structure opérationnelle du cluster. C'est l'objet de cette délibération.

Suite à la décision du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2013, ce projet est aujourd'hui d'intérêt communautaire dans le cadre du transfert des actions de l'association Seine Amont développement à la communauté d'agglomérations Seine-Amont. Il sera donc porté par la CASA et la Ville d'Orly qui a confirmé son souhait de poursuivre le partenariat (cf. convention de partenariat) en association avec le Conseil général du Val-de-Marne.

Les orientations stratégiques proposées

La stratégie proposée vise à créer juridiquement courant 2014 le Cluster "Eau-milieux-sols" ancré sur son territoire d'origine Seine amont /94 et de dimension francilienne et de l'amener, en 3 à 5 ans, à devenir la structure phare en Ile-de-France, impliquant l'essentiel des forces vives du secteur et fédératrice des acteurs concernés.

Il s'agirait d'une structuration en association qui peut éventuellement évoluer vers un GIP si cela est nécessaire pour accompagner le développement du cluster.

Les principes de gouvernance et de fonctionnement sont les suivants :

- La double vocation du Cluster développement économique / emploi et innovation en lien avec le territoire impliquant une représentation équilibrée public / privé
- Une juste représentation des différents types d'acteurs fondant la logique cluster : collectivités fondatrices, recherche et formation, entreprises et autres acteurs publics.
- Un périmètre géographique ouvert
- Des possibilités d'association et de partenariat pour les non-membres (Région, Direccte, advancity...)
- Une montée en charge des financements avec un objectif d'une répartition à parité public/ privé du financement de la structure et une intervention de la CASA comprise entre 50 et 70 K€.

Le calendrier du projet

Concernant la mise en place de la gouvernance, la consultation des entreprises et des acteurs clés sera réalisée sur le premier semestre 2014, permettant la mise en place avant l'été d'un comité de pilotage qui actera des modalités de gouvernance et de fonctionnement. La tenue de l'AG fondatrice est prévue fin 2014.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 6 MARS 2014

Au niveau des actions, la dynamique engagée sur les thématiques des « micropolluants » et des « projets d'aménagement », en faveur de la conception et de montage de projets sera poursuivie sur 2014 et au-delà, ainsi que l'appui aux candidatures sur des appels à projets (Ville de Paris, Plan filières,...). La question des relations TPE/PME – Grands comptes fera l'objet d'ateliers montés en partenariat avec Advancity à partir de la mi-2014.

Enfin, au niveau de l'animation, le travail relatif à l'élaboration et au déploiement de la stratégie de communication sera engagé à partir du second trimestre 2014, en vue de la mise en œuvre opérationnelle des outils de communication du futur cluster et leur présentation lors de l'AG constitutive, fin 2014.

Pour mettre en œuvre cette feuille de route, il faut poursuivre la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du cabinet RDI lancée par Seine Amont développement sur l'année 2014. Il convient donc de transférer le contrat actuel signé le 14 octobre 2011. Etant donné la nécessité de délibérer sur ce transfert pour acquitter les factures du prestataire, celui-ci n'a pu être payé depuis fin 2013 ce qui représente 10,5 jours de travail, l'association Seine Amont développement a dû avancer ces sommes non budgétées. Il convient donc de verser une subvention correspondante à l'association (10 458.30€).

Dès lors, il est proposé d'approuver l'engagement de création du cluster selon la feuille de route présentée et de transférer le contrat du prestataire RDI afin qu'il poursuive sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- Oui l'exposé des motifs,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2013,
- Vu le contrat signé le 14 octobre 2011 entre le cabinet RDI et l'association Seine Amont développement,
- Vu le rapport au bureau communautaire du 10 février 2014,
- Considérant l'importance du projet du cluster eaux-milieux-sols en matière de développement économique et d'attractivité du territoire,

DELIBERE

Article 1 : approuve l'engagement de création du Cluster eaux-milieux-sols en 2014 selon la feuille de route proposée

Article 2 : autorise son président à signer l'avenant de transfert du contrat signé le 14 octobre 2011 entre le cabinet RDI et l'association Seine Amont développement et toutes autres pièces afférentes

Article 3 : décide l'attribution d'une subvention de 10 458.30 € à l'association Seine Amont développement
Les crédits sont inscrits au BP2014.

Daniel Davisse
Président de la Communauté d'agglomération Seine-Amont
Chevalier de la Légion d'Honneur



